



Monsieur Stéphane Richard
Président Directeur Général
Groupe France Télécom SA
78 rue Olivier de serres
75505 Paris cedex 15

Montreuil, le 20 février 2013

LR AR 2C 033 448 8889 1

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du mardi 5 mars 2013.

Monsieur le Président Directeur Général,

La fédération CGT-FAPT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 5 mars 2013, couvrant l'ensemble des personnels du Groupe France Télécom quels que soient leurs statuts.

Ce préavis se situe dans le cadre de la journée interprofessionnelle d'actions du 5 mars qui vise à empêcher la transposition dans la loi de l'accord interprofessionnel du 11 janvier.

La situation économique et sociale en France, comme en Europe, ne cesse de se dégrader sous les politiques d'austérité mises en œuvre dans tous les pays. Partout le Patronat se sert de la crise pour remettre en cause les droits sociaux et les garanties collectives, faire pression sur le niveau des salaires et réduire les prestations sociales, conduisant à paupériser et précariser les salariés et retraités, ainsi qu'à alimenter la crise économique et sociale.

L'Accord national interprofessionnel pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », conclu le 11 janvier dernier, s'inscrit dans cette logique. Il accentuerait la flexibilité et la précarité, au lieu de sécuriser davantage l'emploi et les parcours professionnels, s'il était transposé dans la loi.

Cette journée doit exprimer l'exigence d'une autre répartition des richesses créées par le travail, y compris à France Télécom qui, à l'opposé de sa stratégie actuelle, doit réorienter ses choix vers l'investissement productif, la R&D, le développement de l'emploi, la reconnaissance des personnels.

La direction a la responsabilité, et les moyens, de répondre aux besoins des personnels, dont les revendications portent notamment sur :

***L'emploi :**

- Le remplacement de tous les départs ;
- L'embauche des salariés précaires et alternants ;
- La ré internalisation des activités et des emplois ;
- La création d'emplois en CDI à temps plein pour répondre aux besoins identifiés dans chaque service ;

***Le pouvoir d'achat :**

- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1700€ brut et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (3086€ brut) ;
- L'attribution d'un 13^{ème} mois ;
- Un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion
- Le rattrapage promotionnel de tous les salariés sous positionnés ;
- Une égalité salariale hommes femmes sur la base du « à travail égal salaire égal »
- La revalorisation de la participation de l'employeur à une mutuelle et son élargissement aux fonctionnaires.

***L'amélioration des conditions de travail :**

- La réouverture des négociations sur les conditions de travail
- La reprise des négociations pénibilité et des mesures spécifiques pour le service actif ;
- Une organisation du travail qui mette l'humain au centre des choix ;

***Des droits nouveaux d'intervention pour les Organisations Syndicales, un droit de veto suspensif aux restructurations, suppressions d'emploi... et une réelle prise en compte des projets alternatifs présentés par les organisations syndicales.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT,
Rachel Beauséjour